

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 mars 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin
formant quorum sous la présidence de M. Réal Leclerc, vice-président

Sont également présents :
M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2019-310-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-311-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-312-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 MARS 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 mars 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-313-DEC BARRAGE ROUTIER / OPÉRATION ENFANT SOLEIL / 1^{er} ET 2 JUIN 2019

ATTENDU la demande de RE/MAX D'ICI afin de tenir des barrages routiers dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 1^{er} et 2 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 1^{er} et 2 juin 2019, entre 9h et 17h, selon ce qui est prévu au règlement numéro 698, aux endroits suivants :

Boulevard Moody / devant les Galeries de Terrebonne
Montée des Pionniers / boulevard Pierre-Le Gardeur

Que la Direction de la police soit autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-314-DEC CONGRÈS ANNUEL / FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS 2019**

ATTENDU QUE M. Yan Maisonneuve représente la Ville de Terrebonne et le conseil municipal au sein de la Fédération canadienne des Municipalités et qu'il est membre, entre autres, d'un comité permanent concernant les questions environnementales et du développement durable ;

ATTENDU le congrès annuel de la Fédération canadienne des Municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2019 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Yan Maisonneuve à participer au congrès annuel de la Fédération canadienne des Municipalités qui se tiendra à Québec du 30 mai au 2 juin 2019. Que les frais afférents à ce congrès, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2019-315-DEC TOURNAGE / SÉRIE FRAGILE / VIEUX-
TERREBONNE / 24 ET 25 MARS 2019**

ATTENDU la demande pour le tournage de la série FRAGILE diffusée par la production Amalga Création Télé 6 inc. au 525, rue Saint-Louis, le 24 mars 2019 de 9h30 à 21h30 et le 25 mars 2019 de 9h à 21h ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 12 mars 2019, d'autoriser le tournage de la série FRAGILE diffusée par la production Amalga Création Télé 6 inc. au 525, rue Saint-Louis, le 24 mars 2019 de 9h30 à 21h30 et le 25 mars 2019 de 9h à 21h, et ce, conditionnellement à ce que la circulation pour le transport en commun et des véhicules d'urgence ne soit pas compromise.

Que des frais de 190\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 723.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications et des relations avec les citoyens ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2019-316-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 011 126,79\$ préparée le 15 mars 2019 ;
 - b) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de -1 105,32\$ préparée le 15 mars 2019.
-

**CE-2019-317-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 313 746,88\$ préparée le 20 mars 2019.
-

**CE-2019-318-DEC PÉRIODE D'ESSAI / COORDONNATEUR
ENTRETIEN MÉNAGER ET SOUTIEN AUX
ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-1236-DEC, adoptée le 24 octobre 2018, autorisant la nomination de M. Philippe Taillefer à titre de coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE M. Philippe Taillefer terminera sa période d'essai le 27 mars 2019 et qu'il a su démontrer, depuis sa nomination, qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences du poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 6 mars 2019 et de la Direction du loisir et vie communautaire, que M. Philippe Taillefer soit et est confirmé au poste de coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2019-319-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLER EN
IMPLANTATION DE LOGICIELS / DIRECTION DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information souhaite s'adjoindre une ressource contractuelle à titre de conseiller en implantation de logiciels ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des technologies de l'information du 7 mars 2019, d'embaucher M. Pierre-Guillaume Laberge à titre de conseiller en implantation de logiciels à la Direction des technologies de l'information, et ce, à compter du 31 mars 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Pierre-Guillaume Laberge débutant le 31 mars 2019, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-320-DEC APPLICATION / ARTICLE 11.02 / STATUT
D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 111 employés réguliers au 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il est recommandé que M. Simon Bronsard-Michaud, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et qu'il obtienne tous les bénéfices prévus à la convention collective au 21 mars 2019 suite à la démission de M. Jacinth Lacasse en date du 28 février 2019;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 11 mars 2019, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Simon Bronsard-Michaud à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 21 mars 2019.

**CE-2019-321-REC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE 2019 /
BEEON**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 096-02-2016, adoptée le 29 février 2016, autorisant la signature d'une entente de partenariat visant le développement et le perfectionnement d'une solution logicielle complète et intégrée en gestion de la sécurité publique à intervenir avec la firme ICO Technologies inc. jusqu'en 2020 ;

ATTENDU QUE l'application logicielle BeeOn est utilisée conjointement par la Direction des incendies et la Direction de la police pour la gestion policière, la gestion incendie, la gestion du SCAU 911 et la répartition des appels police et incendie ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police et de la Direction des technologies de l'information du 5 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le paiement de la facture numéro 22367 émise par la firme ICO Technologies inc. en date du 12 février 2019 pour le contrat de soutien technique au montant de 120 000\$ (taxes en sus) pour l'année 2019. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0077 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-322-DEC SOUMISSION / REJET / FOURNITURE DE
PRODUITS D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'équipements de sécurité pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA19-9016) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019, à savoir :

Distribution Cobra inc.	52 604,32\$ t.t.c.
Centre du travailleur FH inc.	64 260,75\$ t.t.c.
Le groupe J.S.V. inc.	67 000,12\$ t.t.c.
Lumen division de Sonepar Canada inc.	103 238,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont évalué différemment les quantités mentionnées au bordereau des prix (confusion des éléments à l'unité et à la boîte) menant à des erreurs de prix ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rejeter l'ensemble des soumissions et de retourner en appel d'offres avec un devis corrigé ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2019, que le comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions dans le cadre de la fourniture d'équipements de sécurité.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour la « **fourniture de produits d'équipement de sécurité pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement** ».

**CE-2019-323-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / OCCUPATION
TEMPORAIRE / PARTIE DU LOT 5 256 544**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 387-08-2018, adoptée le 14 août 2018, autorisant des travaux d'aménagements paysagers sur la rue René-Lecavalier dans Urbanova, sur le lot 5 256 544 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la société Turini Construction inc. est située sur le lot 6 071 185 du cadastre du Québec, lot adjacent à celui appartenant à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la société Turini Construction inc. a débuté la construction d'un immeuble d'habitation sur son lot avec une marge d'implantation du bâtiment à environ deux (2) mètres du lot de la Ville et que la société doit circuler sur une partie du lot de la Ville pour ériger son bâtiment ;

ATTENDU QUE la société Turini Construction inc. souhaite occuper temporairement le lot 5 256 544 du cadastre du Québec afin de finaliser son bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville ne peut réaliser les travaux d'aménagements prévus et approuvés pendant l'occupation temporaire du lot de la Ville par la société;

ATTENDU QUE la société s'engage à réaliser les travaux d'aménagements paysagers que la Ville n'a pu compléter compte tenu de l'occupation d'une partie du lot par la société;

ATTENDU l'entente préparée par la Direction de l'entretien du territoire, sous la supervision de la Direction du greffe et affaires juridiques, en vue d'autoriser la société Turini Construction inc. à occuper temporairement la propriété de la Ville et à réaliser, au moment opportun en 2019, les travaux d'aménagements paysagers prévus sur la propriété de la Ville;

ATTENDU QU'une garantie bancaire de 32 000\$ a été fournie par la société, de même qu'une preuve d'assurance responsabilité civile et une résolution de signature, telle que définie dans les termes de l'entente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2019, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente d'occupation temporaire du lot 5 256 544 du cadastre du Québec, propriété de la ville de Terrebonne, à intervenir entre la société Turini Construction inc. et la ville de Terrebonne.

**CE-2019-324-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES,
PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC CAMION
RÉCUREUR**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-491-DEC, adoptée le 26 avril 2017, acceptant la soumission de la société Beauregard Environnement Ltée pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur pour un contrat d'un (1) an au montant de 96 594,82\$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9013) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9013 pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2018-200-DEC), arrive à échéance le 25 avril 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 99 417,04\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,688%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 mars 2019, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 26 avril 2019, la soumission pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écurer-récureur avec la société **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** au montant de 86 468,40\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0081 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-325-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE CHAUSSURES
DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de chaussures de sécurité pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA19-9023) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 février 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 février 2019 à 11 h 11, à savoir :

Équipement de sécurité Universel inc.	2 808,84\$ t.t.c.
Chaussures Husky ltée	2 995,41\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipement de sécurité Universel inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 27 février 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 mars 2019, d'accepter la soumission de la société **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.**, datée du 19 février 2019, pour l'acquisition de chaussures de sécurité, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 20 mars 2019, avec trois (3) options de renouvellement, et qu'un bon de commande ouvert soit émis selon les besoins et à la demande pour une période d'une (1) année ou jusqu'à concurrence d'achat cumulés d'un montant maximal de 26 092,62\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0100 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que la Ville peut renouveler ce contrat selon les conditions au devis (est inclus au contrat un escompte de 35% du prix de détail suggéré pour les articles non mentionnés au bordereau de soumission).

**CE-2019-326-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / ACQUISITION D'UNE REMORQUE
(FARDIER) EN ALUMINIUM**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a, pour la Direction de l'entretien du territoire, un plan pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements réparti sur plusieurs années;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation (PTI) prévoyait, pour l'année 2018, de procéder à l'acquisition de véhicules lourds et d'équipements;

ATTENDU QUE tous les processus d'acquisition de ces équipements ont été réalisés en vertu de la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-458-DEC, à l'exception d'un fardier destiné au service des parcs et espaces verts;

ATTENDU QU'une révision des besoins révèle qu'il faut plutôt que la Direction de l'entretien du territoire fasse l'acquisition d'une remorque (fardier) en aluminium, de 20 pieds à doubles essieux, assortie d'un bras articulé pour l'entretien des puisards et regards en toute sécurité, qui sera affectée au service de la voirie et de l'hygiène du milieu;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***l'achat d'une remorque en aluminium (fardier) destinée au service de la voirie et de l'hygiène du milieu*** ». (règlement no 710)

CE-2019-327-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION DE DOUZE (12) CARACTÉRISATIONS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation de douze (12) caractérisations d'effluents industriels (SA18-9076) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
EnviroServices inc.	32,885	46 150,97\$ t.t.c.
Avizo experts-conseils	31,715	46 040,49\$ t.t.c.
Enviro Data inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Enviro Data inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme EnviroServices inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels pour la réalisation de douze (12) caractérisations d'effluents industriels, pour un montant de 41 140\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0093 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2019-0092 soumis par la trésorière au montant de 42 142\$, du poste budgétaire numéro 1-01-234-40-004 (recouvrement de tiers Tergel) pour un montant de 21 071\$ et du poste budgétaire 1-01-234-40-005 (recouvrement de tiers BFI) pour un montant de 21 071\$ au poste budgétaire numéro 1-02-415-00-499, soit accepté.

CE-2019-328-REC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / SERVICES D'ÉLECTROMÉCANICIENS

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 273-06-2018, adoptée le 4 juin 2018, acceptant la soumission de la société Pompes et Moteurs Réal Jean pour les services d'électromécaniciens pour un contrat d'un (1) an au montant de 202 884,89\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA18-9032) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA18-9032 pour les services d'électromécaniciens arrive à échéance le 3 juin 2019 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 206 308,10\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,688%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, de recommander au conseil d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 4 juin 2019, la soumission pour les services d'électromécaniciens avec la société **POMPES ET MOTEURS RÉAL JEAN** au montant de 179 437,35\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0080 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-329-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / SERVICE
D'EXCAVATION PNEUMATIQUE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-797-DEC, adoptée le 28 juin 2017, acceptant la soumission de la société 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour le service d'excavation pneumatique pour un contrat d'un (1) an au montant de 91 980\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9025) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9025 pour le service d'excavation pneumatique a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2018-203-DEC), arrive à échéance le 27 juin 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 21 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 94 604,06\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,688%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 28 juin 2019, la soumission pour le service d'excavation pneumatique avec la société **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** au montant de 82 282,29\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0078 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-330-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
CONTRÔLE DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE,
DES EAUX USÉES ET DES BOUES PROVENANT
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-601-DEC, adoptée le 17 mai 2017, acceptant la soumission de la société H₂Lab inc. (Laboratoire Bio-Services) pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement pour un contrat d'un (1) an au montant de 53 090,86\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9029) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9029 pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement a été renouvelée pour une première année (CE-2018-201-DEC), arrive à échéance le 11 juin 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 62 973,95\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,688%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mars 2019, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 12 juin 2019, la soumission pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement avec la société **H₂LAB INC. (LABORATOIRE BIO-SERVICES)** au montant de 54 771,86\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0079 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-331-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / SERVICE
D'ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES BORNES
D'INCENDIE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-218-430-DEC, adoptée le 18 avril 2018, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie pour un contrat d'un (1) an au montant de 68 996,50\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA18-9026) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA18-9026 pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie arrive à échéance le 3 juin 2019 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 70 767,74\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,688%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 mars 2019, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 4 juin 2019, la soumission pour le service d'analyse et diagnostic des bornes d'incendie avec la société **NORDIKEAU INC.** au montant de 61 550,55\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0101 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-332-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
LA CONDUITE DE REFOULEMENT DU POSTE DE
POMPAGE YVES-BLAIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de construction de la conduite de refoulement du poste de pompage Yves-Blais (SA19-3001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019 à 11 h 14, à savoir :

Pronex Excavation inc.	5 099 210,80\$ t.t.c.
Eurovia Québec Grands Projets inc.	6 086 680,00\$ t.t.c.
Charex inc.	7 139 558,88\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pronex Excavation inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 21 février 2019 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 19 février 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 878 298,08\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 25 février 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pronex Excavation inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 11 mars 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **PRONEX EXCAVATION INC.**, datée du 19 février 2019, pour les travaux de construction de la conduite de refoulement du poste de pompage Yves-Blais, le tout pour un montant de 4 435 060,49\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 648-1.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 648-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

**CE-2019-333-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES
D'ÉGOUT / PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE la réhabilitation et le remplacement des conduites d'égout indiquées dans le plan d'intervention font partie des travaux de priorité 3 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-565-DEC acceptant la soumission de la firme Efel Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 11 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la **« réalisation des travaux de réhabilitation des conduites d'égout concernant les rues suivantes : rues du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, de Vilieu, Vaillant, Langlois, de Martignon, boulevard des Seigneurs, servitude Saint-Louis, ruelle des Anges, rue Piché, boulevard Moody, rues Saint-Michel, du Curé-Comtois, servitude boulevard des Seigneurs/rue John-F.-Kennedy, servitude boulevard des Seigneurs/rue Saint-Louis, rue Saint-Sacrement et place Eymard »**.

CE-2019-334-DEC ENTENTE DE GRÉ À GRÉ / « ZAP COOP DE SOLIDARITÉ » / SERVICE D'ACCÈS GRATUIT À L'INTERNET SUR CERTAINS SITES PUBLICS DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE les sites suivants sont actuellement couverts avec des accès gratuits à l'Internet sans fil :

- bibliothèques (André-Guérard et parc, Lachenaie, La Plaine, Île-des-Moulins);
- parc de l'Île-des-Moulins;
- parc Saint Sacrement;
- pavillon Napoléon Gauthier;
- parc Marcel-De La Sablonnière;
- parc Philippe Villeneuve;
- parc et centre Angora;
- Cité du Sport;

ATTENDU QUE l'organisme « ZAP coop de solidarité » a su répondre aux besoins et assurer un service adéquat aux usagers utilisant les divers sites d'accès Wifi, et ce, depuis 2015 ;

ATTENDU QUE les statistiques d'utilisation pour l'ensemble des sites sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE les documents ont été reçus en 2019 puisque le directeur de l'organisme ZAP a été en congé maladie quelques mois, ce qui a retardé leurs opérations administratives ;

ATTENDU QUE les coûts s'élèvent à 29 128,11\$ (t.t.c), pour couvrir l'année de services 2019 pour l'ensemble des sites ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a prévu les crédits nécessaires à son budget 2019 ;

ATTENDU QUE la cessation de l'entente en cours peut s'effectuer sans pénalité trois (3) mois ou plus avant le terme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 11 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information de poursuivre l'entente en cours avec l'organisme à but non lucratif « ZAP coop de solidarité » pour les services d'accès gratuit à Internet actuels et de permettre l'ajout de points de services en cours d'année. « ZAP coop de solidarité » a fait ses preuves en matière de service attendu et les statistiques d'utilisation démontrent que ce service répond à un besoin.

Que le comité exécutif autorise le paiement des factures actuelles et futures pour l'année 2019 reliées aux services requis auprès de l'organisme à but non lucratif « ZAP coop de solidarité ». À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0073 émis par l'assistance-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-335-REC ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS /
REEMPLACEMENT GRADUEL DES MICRO-
ORDINATEURS DÉSUETS**

ATTENDU QU'afin de conserver un parc de micro-ordinateurs adéquat et performant et le plus longtemps possible sous garantie et sous contrat de support, le remplacement annuel des appareils les plus anciens du parc est une solution recommandée ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-33-DEC, adoptée le 9 janvier 2019, autorisant l'adhésion de la Ville de Terrebonne au CSPQ pour l'achat regroupé visant le remplacement graduel du parc de micro-ordinateurs (Lenovo), et ce, jusqu'au 30 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le fabricant Lenovo a su répondre à nos attentes par le passé et est accepté comme fournisseur au CSPQ;

ATTENDU QUE le fournisseur Informatique ProContact inc. a su répondre à nos attentes par le passé et est autorisé par le fabricant choisi Lenovo ;

ATTENDU la confirmation de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, à l'effet que cet octroi de contrat est conforme à notre politique d'acquisition ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-154-DEC autorisant l'acquisition d'une première commande d'ordinateurs de bureau, écrans et portables pour un montant de 78 569,25\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 4 mars 2019, de recommander au conseil d'autoriser la Direction des technologies de l'information de procéder à l'acquisition des équipements suivants auprès du fournisseur informatique **PRO-CONTACT INC.** pour le remplacement des ordinateurs, le tout pour un montant de 103 665,18\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0094 émis par la trésorière est joint à la présente.

Financement	Qte	Description	Prix unitaire (taxes en sus)	Montant (t.t.c.)
Fonds de roulement	35	Ordinateurs Lenovo ThinkCentre M710Q Tiny	786,59\$	119 189,04\$
	35	Écrans 24' Tiny-in-One	261,00\$	
	2	Ordinateurs Lenovo ThinkCentre M920z vPro All-in-One	1 214,98\$	
	8	Ordinateurs Lenovo P330	1 102,09\$	
	30	Portables Lenovo Thinkpad T480	1 325,38\$	
	5	Portables Lenovo ThinkPad X380	1 783,89\$	
	30	Stations d'arrimage pour T480	202,20\$	
	5	Stations d'arrimage pour X380	201,20\$	

Que les appareils remplacés seront évalués après leur désinstallation et quelques-uns seront mis à la disposition des responsables de la Direction du loisir et vie communautaire pour que les équipements puissent être offerts à des organismes du milieu. Pour les autres, conformément à la directive approuvée, ils seront recyclés et récupérés par une firme spécialisée en respectant les procédures de sécurité usuelles dans ces opérations.

CE-2019-336-DEC CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE / LOGICIELS DE GESTION DE LA PAIE ET DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE le contrat de soutien technique des logiciels de gestion de la paie et des ressources humaines vise à obtenir le support et le soutien technique ainsi que les mises à jour et les corrections apportées par le producteur du logiciel ;

ATTENDU QUE seul le producteur du logiciel peut offrir ce service car il est propriétaire et créateur des logiciels (codes sources) et peut donc en assumer le service.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 8 mars 2019, d'accepter l'offre de services de la firme Berger Levrault Canada pour les services de soutien technique des logiciels de gestion de la paie et des ressources humaines pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le tout pour un montant n'excédant pas 41 600\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0072 émis par la trésorière est joint à la présente. *(L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes)*

CE-2019-337-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE TÉLÉPHONES DE MARQUE « CISCO »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'acquisition de téléphones de marque « Cisco » (SA19-8002);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 février 2019 à 11 h 01, à savoir :

CDW Canada Corp

25 893,29\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société CDW Canada Corp s'est avérée conforme selon le rapport daté du 6 mars 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 11 mars 2019, d'accepter la soumission de la société **CDW CANADA CORP**, datée du 1^{er} février 2019, pour l'acquisition de téléphones de marque « Cisco », le tout pour un montant de 22 520,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0107 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2019-0106 soumis par la trésorière au montant de 23 645\$, du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-649 (équipement et outils) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-130 (équipement téléphonique), soit accepté.

**CE-2019-338-DEC VERTERREBONNE / DEMANDE D'AUTORISATION
/ VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE / GESTION DE L'ORGANISME**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-158-DEC mandatant l'administration municipale pour la création d'un organisme environnemental répondant notamment à l'objectif 1.1 du Plan Vert 2011-2016 afin que la Ville puisse lui déléguer certaines actions et responsabilités à caractère environnemental, dont la coordination de la patrouille environnementale;

ATTENDU QUE la résolution CE-2017-158-DEC soulignait le transfert de la gestion de la patrouille environnementale vers l'organisme environnemental VERTerrebonne dès sa création;

ATTENDU QUE l'organisme VERTerrebonne a obtenu ses lettres patentes le 5 octobre 2017;

ATTENDU QUE l'assemblée de constitution s'est tenue le 20 septembre 2018;

ATTENDU QUE le financement de VERTerrebonne provient de diverses sources dont de la Ville de Terrebonne, de Tricentris via son programme d'amélioration de la performance (0,50\$/citoyen), du gouvernement fédéral via son programme d'Emploi été Canada et de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

ATTENDU la volonté municipale de poursuivre les activités de l'organisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser une subvention à VERTerrebonne afin qu'il mène à bien ses activités et opérations, dont la patrouille environnementale;

ATTENDU la lettre transmise à VERTerrebonne par la Ville le 6 août 2018 précisant les mandats et actions attendus pour l'année 2019;

ATTENDU QUE plusieurs étapes devront être réalisées simultanément au cours des prochains mois afin d'opérationnaliser les objets de VERTerrebonne sans interruption des activités de la patrouille qui se font de façon annuelle depuis 2013:

- Approbation du protocole par le conseil municipal;
- Élaboration d'un plan de travail dans le but de structurer sa gouvernance;
- Élaboration d'un plan de développement.

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre VERTerrebonne et la Ville de Terrebonne permettra de préciser le mandat confié à l'organisme, la nature de l'utilisation de la contribution financière municipale et les mesures de reddition de compte tel que recommandé par l'IGOPP;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 13 mars 2019, que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention au montant de 65 000\$ à l'organisme VERTerrebonne pour l'opération de la patrouille environnementale pour l'année 2019 et autres activités courantes de l'organisme. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0103 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-339-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h13.

Vice-président

Assistant-secrétaire